



MOVIMIENTO PERONISTA MONTONERO

RAMA SINDICAL

BDIC

16 Novembre 1979

AUX ORGANISATIONS SYNDICALES FRANCAISES;

Hier, le gouvernement militaire a porté une nouvelle et très grande atteinte à la classe ouvrière Argentine. Le dictateur VIDELA, dans un message adressé au Peuple Argentin, annonça la promulgation d'une nouvelle loi d'Associations Syndicales qui dispose de la dissolution de la C.G.T., notre Centrale unique.

Cette nouvelle législation, en ordonnant la dissolution et la non reconnaissance des entités syndicales du 3^{ème} Degré (C.G.T.), détermine la violation de plusieurs droits syndicaux, notamment:

- 1) La suppression du principe des syndicats uniques par branche de production, qui constituaient une conquête historique du Mouvement Ouvrier Argentin dans la prétention d'atomiser les forces syndicales.

- 2) Les syndicats ne pourront plus, dans l'avenir, donner de prestations concernant les oeuvres sociales, en les dépouillant du contrôle desdits services constitués et soutenus avec l'effort des travailleurs.

- 3) On limite la Constitution et la reconnaissance des facultés, des fédérations ou associations nationales (entités du 2^{ème} degré).

- 4) On donne un pouvoir illimité au Ministère du Travail pour intervenir dans les activités syndicales et pour décider, de la façon la plus arbitraire, d'octroyer ou non la reconnaissance juridique des institutions syndicales, tout comme suspendre les droits des organismes syndicaux ou annuler leur inscription. Ainsi la détermination d'inhabilitation pour l'exercice des fonctions de représentation syndicale auprès dudit Ministère.

Cette atteinte gravissime, qui ne reconnaît pas les accords signés par l'Etat Argentin auprès de l'Organisation Internationale du Travail, s'ajoute à l'interdiction du droit de grèves prévu dans la Constitution Internationale et "légalise" la mise sous tutelle militaire de la C.G.T. comme pour la plupart des syndicats les plus importants, ainsi que la suspension des Conventions Collectives du Travail.

Consciente de son échec, la dictature militaire porte cette nouvelle offensive contre la classe ouvrière organisée, dans l'espoir d'affaiblir le secteur le plus organisé du Peuple Argentin ayant le pouvoir de la renverser en empêchant la destruction du patrimoine national.

En outre, cette manoeuvre constitue une nouvelle manifestation de la pratique du terrorisme d'état sous la forme d'une prétendue " mesure juridique " au service des secteurs dominants et privilégiés, pratique largement connue à travers l'arrestation, l'assassinat et la disparition de travailleurs et dirigeants syndicaux pour la seule raison de vouloir défendre leurs droits inaliénables.

Nous appelons les différentes organisations syndicales pour qu'elles prennent toutes les mesures effectives et concrètes afin de:

- 1) - exiger de la dictature militaire la dévolution de la C.G.T aux travailleurs.
- 2) - L'arrêt de la mise sous tutelle de toutes les organisations syndicales argentines.
- 3) - Le plein respect des droits syndicaux et démocratiques/ prévus par la Constitution Nationale Argentine.

Déterminée dans son poste de lutte et d'organisation dans le pays-même, au sein de la masse des travailleurs, la direction syndicale du Mouvement Péroniste Montonero, même au prix de la vie de dirigeants comme ARMANDO DANIEL CROATO, 1er Secrétaire récemment assassiné, ou comme JOSE DALMASO LOPEZ, Secrétaire d'organisation, séquestré par les forces répressives,

réaffirme sa détermination de combat dans la lutte que mène le Peuple Argentin contre la dictature génocide, pour la restitution de la C.G.T. aux travailleurs, la Justice Sociale et la Démocratie.

PODER SINDICAL O DESTRUCCION NACIONAL

Eduardo Berrozpe

Encargado de Relaciones Internacionales
de la Rama Sindical del
MOVIMIENTO PERONISTA MONTONERO

